
**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire
19 avril 2023
À 18 h 30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 19 avril 2023 à 18 h 30.

Sont présents :

- Christian Ruel
- Dalia Ramy
- Doina Ezaru
- Ghislain Laporte, président du CA
- Jean-Denis Constantin
- Jean-Philippe Blanchette, vice-président du CA,
- Julie-Anne Proulx
- Michel Turcotte
- Marie-France Leroux
- Rachel Cuerrier
- Yan Ouellette
- Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Sont absents :

- Caroline Trudel
- Marie-France Caron

Participent également à la séance :

- Paul St-Onge, Directeur général par intérim
- Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA
- Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

- Danielle Roberge, DGA
- Nelly Admo, directrice, SRH
- Annie Godin, directrice adjointe, SRH
- Charles Picotte-Amyot, coordonnateur, SRH

Bien que dûment convoqués, le travailleur et ses représentants syndicaux ne sont pas présents.

Ouverture de la séance

Après avoir vérifié la conformité de la procédure de convocation et le quorum, Monsieur Ghislain Laporte déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CA22/23-04-103

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU

3. ...

4. SERVICES ÉDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 5.1 Ressources humaines
 - 5.1.1. Congédiement (confidentiel)
- 5.2 Ressources financières
- 5.2 Ressources informatiques
- 5.3 Ressources matérielles
- 5.4 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 5.5 Organisation scolaire
- 5.6 Transport
- 5.7 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Maître Villeneuve explique le déroulement de la séance. Elle explique que la présentation du dossier et les discussions se tiendront à huis clos, puisque toute l'information discutée est confidentielle.

CA22/23-04-104

Huis clos

ADVENANT 18h32, les membres du Conseil d'administration décrètent la tenue d'un huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

En plus des membres du CA, sont invités à rester, M. Paul St-Onge, Mme Danielle Roberge, Me Marie Josée Villeneuve, Mme Nelly Admo, Mme Annie Godin, M. Charles Picotte-Amyot, de même que la direction de l'école concernée.

La direction des ressources humaines présente la recommandation de congédiement et les motifs qui l'appuient.

Retour en séance délibérante

CA22/23-04-105

ADVENANT 19h12, les membres du Conseil d'administration reviennent en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.1.1 Résiliation d'engagement (confidentiel)

Après mûres délibérations, le Conseil d'administration est prêt à prendre sa décision.

CA22/23-04-106

Documents déposés :

- A) Lettre de suspension pour fins d'enquête datée du 9 février 2023 adressée à [REDACTED]
- B) Lettre de convocation datée du 14 avril 2023 adressée à [REDACTED]
- C) Lettre du 14 avril 2023 de madame Nelly Admo, directrice du Service des ressources humaines à monsieur Paul St-Onge, directeur général par intérim.

ATTENDU l'enquête menée par le Service des ressources humaines concernant [REDACTED] ;

ATTENDU QUE [REDACTED] et son syndicat ont été avisés officiellement le 14 avril 2023 de l'intention du Centre de services scolaire de procéder à son congédiement ;

ATTENDU les éléments de l'enquête présentés par le Service des ressources humaines au Conseil d'administration, lesquels éléments sont explicités dans la lettre du 14 avril 2023 adressée au directeur général par intérim et déposée au soutien de la présente résolution ;

ATTENDU QUE le syndicat et [REDACTED] ont pu se faire entendre ;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a procédé à de mûres délibérations ;

Il est résolu à l'unanimité :

De congédier [REDACTED] pour les motifs explicités dans les documents déposés au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité, lesquels documents doivent demeurer confidentiels puisqu'ils font état de renseignements personnels et confidentiels ;

De mandater la directrice du Service des ressources humaines pour aviser [REDACTED] de la présente décision, selon les dispositions et dans le respect des délais prévus à la convention collective.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h14.

Secrétaire générale

Président